

**Assemblée des États Parties**

Distr.: général

5 juillet 2025

FRANÇAIS

Original: anglais

Session spéciale consacrée à l'examen des amendements relatifs au crime d'agression

New York, 7-9 juillet 2025

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES AMENDEMENTS RELATIF À SES
TRAVAUX SUR L'EXAMEN DES AMENDEMENTS DE KAMPALA CONCERNANT
L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE À L'ÉGARD DU CRIME D'AGRESSION****Additif**

Le 3 juillet 2025, le Groupe de travail s'est réuni pour tenir une séance récapitulant ses travaux conduits en prévision de la session extraordinaire, et permettre aux délégations de formuler des avis sur le bilan et les enseignements retirés de la ratification des amendements de Kampala.

À la réunion, la délégation du Liechtenstein a déclaré qu'elle avait élaboré une nouvelle version du projet de résolution dans le cadre de la suite donnée au document initial et en réponse aux propositions présentées par d'autres délégations. Selon elle, le nouveau projet de résolution pourrait former la base des prochaines discussions et consultations qui seront tenues en prévision, et dans le cadre, de la session extraordinaire. Des copies papiers du nouveau projet de résolution ont été distribuées dans la salle.

Les délégations ont échangé des vues sur les processus internes de ratification qu'ils appliquent aux amendements de Kampala, et sur les enseignements retirés dans leur cadre. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de parvenir à un consensus qu'ils considèrent comme la seule base acceptable pour toute nouvelle décision concernant la question examinée.

Enfin, les représentants des organisations de la société civile ont pris la parole pour réitérer leur soutien indéfectible au processus d'harmonisation et rappeler la nécessité de l'initier à la session extraordinaire sans plus attendre.